

# **Amiante à Mondor**

## **Le Père-Noël est une ordure**

Dans le cadre de la construction du bâtiment « R.B.I. » (Réanimation, Bloc Interventionnel), des travaux doivent être réalisés dans l'U.P.D.M.S. (Unité Pharmaceutique des Dispositifs Médicaux Stériles). A cette occasion, mi-octobre, des ingénieurs extérieurs à Mondor visitent ce service et s'interrogent, au vu de la détérioration de certains matériels, sur la présence d'amiante.

Suite à cette visite, des analyses d'air et de matière sont demandées par les syndicats ; il est alors découvert de l'amiante le 20 novembre 2019. Celle-ci se situe dans l'enveloppe calorifuge d'un tuyau d'eau. Cette enveloppe, fortement dégradée suite à différents incidents, laisse deviner une exposition à l'amiante des personnels.

C'est pourquoi, les élu-e-s CHSCT ont immédiatement déposé un Danger Grave et Imminent (D.G.I.) le 28 novembre, où rien ne s'est passé. Il aura fallu un deuxième D.G.I. le 16 décembre accompagné par un droit de retrait, afin de protéger des agents déjà trop exposés depuis des années, sans que personne ne s'en soucie, pour que la direction réagisse enfin.

Quid du Dossier Technique Amiante (D.T.A.) réalisé localement dans lequel aucune trace d'amiante n'a été répertoriée dans ce service ?

Le D.R.H., face à cette décision, a joué un jeu plus que déplorable en faisant pression sur le personnel du service ainsi que sur les pharmaciens, leur tenant des propos inquiétants de risque de répression. Les élu-e-s C.H.S.C.T., face à autant de mépris mais surtout sur conseil d'avocats et en vertu des lois stipulant que l'employeur ne peut absolument pas faire de sanctions dans le cadre d'un droit de retrait, iront jusqu'au bout pour faire respecter le droit des agents et leur sécurité face à tant d'irresponsabilité de nos dirigeants qui ne prennent en compte que la rentabilité, les délais de chantier.

Car nous l'avons bien compris, un désamiantage complet des surfaces incriminées entraînerait un retard dans la livraison du bâtiment « R.B.I. », actuellement en construction sur Mondor.

Pour la direction de l'établissement, seule compte la date d'inauguration de ce nouveau bâtiment, elle se fout complètement de la santé des agents.

Lundi 23 décembre 2019

**Les Elu-e-s CHSCT de l'hôpital Henri Mondor**